

```
<html> <p style="font-weight:bold">...
<html> <body style="background-color:orange">
<html>text - :200px;"> <todoistid = data
// Non - text - :200px;">persisted proper
<html> <errorMessage = ko , observati
<p style="color:orange;">HTML font cod
function todoitem(data) ;
var self = this
data = dta ||
```



PAS D'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE SANS INFORMATIENS

Du 1^{er} au 8 décembre 2022 vous aller élire vos représentants au sein de divers comités sociaux d'administration : au niveau local (CSA-L), mais aussi au niveau du Réseau national de la DGFIP (CSA-R) et, enfin, au niveau Ministériel (CSA-M).

En complément, vous élirez aussi vos représentants dans une commission administrative paritaire nationale (CAPN) ou dans une commission consultative paritaire (CCP1 ou CCP2), selon que vous soyez un agent de statut fonctionnaire ou contractuel.

MAIS POURQUOI VOTER FO ET FO-DGFIP ? LE NOMBRE FAIT LA FORCE !

D'abord, parce que **FO** est la 1^{ère} organisation syndicale dans la fonction publique d'État. Par conséquent, **FO défend partout et tout le temps tous les agents de la DGFIP** et combat le «diviser pour mieux régner», distillé insidieusement par ceux qui voudraient fractionner les agents de la DGFIP en groupes et en sous-groupes corporatistes.

Voter **F.O.-DGFIP**, c'est voter pour un syndicat libre et indépendant, c'est défendre, ensemble, le service public et nos missions.

Plus spécifiquement, la **représentativité** de notre organisation syndicale lui permet d'**agir aux plus près du ministère de la fonction publique ainsi que des divers pouvoirs réglementaires qui décident des droits et des obligations de tous les agents, fonctionnaires ou contractuels.**

UN AVENIR À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Ensuite et s'agissant de vos intérêts matériels, FO a toujours été « le **syndicat de la feuille de paye** » qui revendique de véritables **négociations sur les rémunérations** de tous les agents et l'amélioration des carrières de tous, fonctionnaires ou contractuels.

Depuis des années, nous demandons une véritable **refonte des décrets de 1971** sur les qualifications informatiques et les primes du Traitement Automatisé de l'Information (TAI) qui en découlent avec la **prise en compte réelle des évolutions techniques** et, parallèlement, des métiers associés, dont ceux mettant en œuvre de **nouvelles technologies** (par exemple, celles de l'intelligence artificielle).

Bien entendu, il faut également **revaloriser ces primes TAI**.

POUR UNE INFORMATIQUE AU CENTRE DE LA DGFIP

F.O.-DGFIP considère que l'informatique doit concourir au bon exercice de toutes les missions de la DGFIP, qu'elle doit être au service des utilisateurs et des usagers et qu'elle doit répondre à leurs besoins réels.

Les ministres et le Directeur Général doivent se donner les moyens de leurs ambitions pour la DGFIP et, par conséquent, pour son **informatique** qui est au **cœur de chacune de ses missions** et qui **ne peut pas se limiter à la résorption de sa dette technologique**.

POUR DES INFORMATIENS A LA DGFIP

A tous les niveaux (développement, intégration, maintenance, mise en œuvre des systèmes d'explo-

tation, acquisition des données, exploitation, éditique, télécommunications - réseaux et assistance des utilisateurs et usagers), **les informaticiens de la DGFIP doivent garder la maîtrise totale de l'informatique**.

Nous dénonçons par ailleurs le **manque d'ambition** de l'Administration quant au **recrutement et à la formation de ses informaticiens** au regard de la technicité croissante de leurs missions.

F.O.-DGFIP revendique un **véritable déroulement de carrière dans une spécialité informatique au sein de la DGFIP** pour tous les informaticiens qui le souhaitent.

DES CANDIDATS AU PLUS PRÈS DE VOUS !

Pour ce faire, **vous pourrez compter sur nos candidats qui partagent votre quotidien professionnel**.

Ils seront à **votre service pour vous défendre et participer à l'élaboration de règles respectueuses de vos intérêts**. Et **FO** est dès à présent à vos côtés dans le **respect des valeurs républicaines et laïques** qui sont les siennes.

AVEC **F.O.-DGFIP**, DES REVENDICATIONS QUI FONT AVANCER VOS DROITS :

- ✓ une véritable **refonte des décrets de 1971** sur les qualifications informatiques et les primes du Traitement Automatisé de l'Information (TAI) ainsi qu'une **revalorisation de ces primes**.
- ✓ la **maîtrise totale de l'informatique** à garder par les informaticiens de la DGFIP
- ✓ une véritable **ambition** quant au **recrutement et à la formation des informaticiens** de la DGFIP
- ✓ un **véritable déroulement de carrière dans une spécialité informatique** au sein de la DGFIP pour tous les informaticiens qui le souhaitent

 
LA FORCE DU COLLECTIF !

**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**

#JeVoteFO